



Edmonton, le 5 novembre 2020

PAR COURRIEL

Kate Chisholm

Présidente du Conseil des gouverneurs de l'Université de l'Alberta
3-04 Édifice académique Sud
Université de l'Alberta
Edmonton, Alberta T6G 2G7

Bill Flanagan

Président et vice-chancelier de l'Université de l'Alberta
2-24 Édifice académique Sud
Université de l'Alberta
Edmonton, Alberta T6G 2G7

Sujet : Rétroaction sur les scénarios recommandés par le Groupe de travail sur la restructuration académique (ARWG) et sur le statut du Campus Saint-Jean au sein de l'initiative de restructuration *U of A for Tomorrow*

Madame Chisholm,
Monsieur Flanagan,

Cette lettre fait suite à la publication du *Rapport intérimaire du Groupe de travail sur la restructuration académique* (« ARWG »), qui a été publié en septembre dernier. Après un examen approfondi de ce rapport, l'Association canadienne-française de l'Alberta (« ACFA ») fait part à l'Université de l'Alberta (« Université ») de ses commentaires concernant les scénarios recommandés. Plus particulièrement, l'ACFA demeure préoccupée par le statut du Campus Saint-Jean (« CSJ ») dans le cadre de l'initiative de restructuration et apprécierait quelques clarifications.

L'ACFA souhaite tout d'abord reconnaître les efforts de l'Université pour préserver le caractère distinctif et l'autonomie du CSJ tel que représenté dans le rapport intérimaire et dans certains des scénarios recommandés. Il est fondamental de promouvoir l'autonomie du CSJ et d'assurer que cette institution puisse continuer de fonctionner en français sur un campus distinct afin de préserver son mandat d'offrir un enseignement en français, ainsi que de fournir une expérience immersive en français qui contribue à la vitalité de la francophonie albertaine. L'ACFA espère que l'Université a compris l'importance du CSJ pour notre communauté francophone.

Après consultation de plusieurs intervenants de la communauté francophone, le scénario A et, sous réserve de quelques ajustements, le scénario B, seraient préférés au scénario C pour diverses raisons. Toutefois, l'ACFA reste convaincue que le meilleur modèle pour le CSJ serait un modèle fédéré et invite de nouveau le ARWG à envisager un scénario fédéré pour le CSJ.

1. Le scénario C ne protège pas suffisamment l'autonomie et le caractère distinctif du CSJ

L'ACFA croit fermement que le scénario C **ne protège pas** suffisamment l'autonomie et le caractère distinctif du CSJ, et constituerait une régression par rapport au statut actuel du CSJ. Le rapport intérimaire indique que dans le cadre du scénario C, la division partagée (laquelle comprend les facultés d'éducation, de commerce, de droit, Augustana, d'études autochtones et le CSJ) « assurerait une orientation stratégique globale, des services administratifs, le recrutement et la supervision des dirigeants des facultés, d'établir les budgets des facultés et de représenter les unités constitutives au sein du Conseil des doyens exécutifs, l'organe de direction universitaire le plus élevé¹ ».

Selon la répartition des responsabilités décrite à la page 39 du rapport intérimaire, la direction du CSJ ne relèverait plus directement de la haute administration et ne siègerait pas au Conseil des doyens exécutifs, « l'organe de direction universitaire le plus élevé », mais relèverait plutôt d'un doyen exécutif qui pourrait être ou non un membre de la communauté francophone de l'Alberta qui comprendrait les besoins spécifiques de cette communauté. En outre, le CSJ serait soumis à l'autorité du doyen exécutif pour établir le budget de sa faculté, malgré les besoins budgétaires et les sources de financement uniques du CSJ en tant qu'établissement d'enseignement de langue minoritaire. Le CSJ perdrait également son autorité sur « toutes les fonctions administratives académiques » et toutes autres « fonctions académiques partagées »², qui ne seraient vraisemblablement offertes qu'en anglais par la division partagée. Cela aurait un impact négatif sur l'environnement francophone immersif unique au CSJ.

En effet, le rapport intérimaire indique que ce scénario désavantagera les petites facultés au sein de la division partagée, en se référant spécifiquement au CSJ³, tout en faisant relativement peu pour faciliter l'interdisciplinarité, maximiser les avantages en termes de coûts⁴ ou réaliser des avantages académiques⁵.

Tel qu'il a déjà été partagé à l'Université dans le mémo offrant une proposition pour un Campus Saint-Jean renouvelé au sein de l'initiative de restructuration *U of A for Tomorrow* envoyé par l'ACFA le 29 juillet 2020, il ne serait pas rentable de réduire les postes et les services administratifs en français (qui sont essentiels puisque les services administratifs centraux de l'Université ne peuvent pas répondre aux besoins du CSJ en français) et certainement sans contrevenir à l'*Entente de 1976*. L'ACFA recommande fermement que le scénario C ne soit pas adopté.

2. Le scénario B est préférable au scénario C, mais doit au moins être ajusté pour donner au CSJ une représentation égale à celle des divisions

Bien que le scénario B soit préférable, car il permettrait au CSJ de préserver une certaine autonomie et un certain caractère distinctif en fonctionnant comme une faculté autonome, il suscite encore quelques inquiétudes quant au poids du CSJ par rapport aux trois autres divisions.

¹ Traduction du rapport intérimaire du ARWG, p. 38, que nous considérons comme applicable aux divisions dans le cadre du scénario C, tel qu'indiqué à la p. 42.

² Traduction du rapport intérimaire du ARWG, p.39

³ Rapport intérimaire du ARWG, p.43

⁴ Rapport intérimaire du ARWG, p.43

⁵ Rapport intérimaire du ARWG, p.36

Premièrement, le rapport intérimaire indique que dans le scénario B, le CSJ « conserverait [...] son autonomie académique et administrative et sa représentation au sein des organes de gouvernance universitaire, mais pas au Conseil des doyens exécutifs⁶ ». En excluant la direction du CSJ au sein du Conseil exécutif des doyens (« l'organe de direction universitaire le plus élevé⁷ »), l'ACFA craint que ce scénario risque de marginaliser le CSJ et de réduire sa voix au sein de la gouvernance universitaire. Bien que l'ACFA comprenne que le doyen du CSJ continuerait à siéger au sein du Conseil des doyens, le rôle du Conseil des doyens serait transformé étant donné que la grande majorité de ses membres seraient des doyens académiques de facultés au sein d'une division, avec des responsabilités réduites par rapport aux doyens de facultés autonomes. Sur la base des informations fournies, l'ACFA considère que si le scénario B doit être retenu, les facultés autonomes, y compris le CSJ, devraient être dirigées par un doyen qui siège à la fois au Conseil des doyens et au Conseil exécutif des doyens et qui a autant d'autorité qu'un doyen exécutif d'une division et un doyen académique combinés. Toutefois, l'ACFA souhaiterait obtenir des éclaircissements sur les alternatives à la représentation proposée au Conseil exécutif des doyens dans le cadre du scénario B afin de garantir une représentation adéquate des facultés autonomes, et avoir la possibilité de donner son avis sur ces alternatives.

Deuxièmement, une certaine incertitude persiste dans le rapport intérimaire quant à l'étendue des responsabilités des facultés autonomes, notamment en ce qui concerne les services administratifs. Les facultés autonomes seraient « dirigées par un doyen académique et [auraient] toutes les fonctions d'une faculté intégrée, mais disposeraient également d'un budget établi par le Provost et lui rendraient compte, en plus d'assurer la prestation de certaines fonctions administratives similaires à celles d'une division⁸ ». Il n'est pas clair si les facultés autonomes conserveraient leur autorité en matière de fonctions administratives, ou si elles seraient tenues de partager certaines fonctions administratives avec une division. Comme indiqué ci-dessus, il est important que le CSJ continue à gérer ses propres services administratifs, en français, puisqu'il s'agit d'une composante clé de son environnement francophone immersif, lequel est protégé par l'*Entente de 1976*.

3. Préoccupations concernant les installations séparées pour le CSJ

Également, l'ACFA note que le rapport intérimaire ne précise pas si l'Université envisage toujours de déménager les installations du CSJ sur le campus principal pour réaliser des économies, une suggestion qui avait été auparavant exprimée par le président Flanagan. L'ACFA espère que le déménagement du CSJ au campus principal de l'Université ne fasse plus partie de ces scénarios, si jamais il en a déjà fait partie. En ce qui concerne l'*Entente de 1976*, l'ACFA réitère l'importance primordiale de préserver le caractère distinctif et l'autonomie du CSJ en tant qu'institution de langue française qui opère dans ses propres locaux séparés du campus principal.

4. Un modèle fédéré est la meilleure approche pour le CSJ

L'ACFA comprend que les détails des différents scénarios restent à peaufiner, mais elle souhaite revenir à son mémo concernant sa proposition pour la protection et la promotion du statut distinct du CSJ. L'ACFA estime que l'initiative de restructuration pourrait être l'occasion de renouveler le statut du CSJ au sein de l'Université. L'ACFA a proposé de

⁶ Traduction du rapport intérimaire du ARWG, p.38

⁷ Traduction du rapport intérimaire du ARWG, à p. 38, que nous considérons comme applicable aux divisions dans le cadre du scénario C, tel qu'indiqué à la p. 42.

⁸ Traduction du rapport intérimaire du ARWG, p.40

travailler avec l'Université et la province, en consultation avec la communauté francophone, afin d'élaborer un modèle de gouvernance fédéré pour le CSJ.

Le rapport intérimaire mentionne brièvement des propositions provenant de la communauté pour un « modèle affilié, plus autonome », mais rejette celles-ci sommairement en partant de l'hypothèse que ce modèle augmenterait le coût global et réduirait la liaison⁹. L'ACFA est déçue de constater que ni le rapport intérimaire, ni le rapport *Nous* qui lui est joint, n'ont envisagé aucun scénario fédéré ou pris en compte aucun modèle fédéré existant. Bien que le rapport *Nous* contienne des informations sur la structure de l'Université de Toronto, il omet de manière frappante d'inclure dans son organigramme ses trois collèges fédérés et ne fournit aucune analyse des avantages et des inconvénients de tels arrangements¹⁰. L'ACFA comprend qu'un modèle fédéré pour le CSJ est l'un des nombreux scénarios supplémentaires proposés au ARWG lors des consultations qui ont eu lieu depuis la publication du rapport intérimaire¹¹. Avant de rejeter la proposition, l'ACFA voudrait inviter le ARWG à procéder à une évaluation plus complète des modèles fédérés, en tenant compte des circonstances particulières du CSJ.

L'ACFA demeure convaincue qu'un modèle fédéré est conforme aux objectifs de l'initiative *U of A for Tomorrow*. Un modèle de gouvernance fédéré maximiserait les moyens de générer des revenus pour l'Université en donnant au CSJ une plus grande autonomie pour développer et capitaliser sur des relations plus directes avec des partenaires financiers et développer ses propres programmes générateurs de revenus. Un modèle fédéré offrant une plus grande autonomie au niveau administratif et académique permettrait au CSJ de poursuivre son mandat d'offrir une éducation postsecondaire de qualité en français dans un cadre interdisciplinaire et immersif, tout en maintenant des liens mutuellement avantageux avec l'Université et en offrant une stabilité aux étudiants et au personnel. En renforçant le statut du CSJ en tant qu'institution postsecondaire de langue française forte et compétitive, un CSJ fédéré positionnerait l'Université pour de plus grandes occasions d'élargir sa portée auprès de partenaires financiers et d'étudiants potentiels à l'échelle nationale et internationale.

La suggestion de l'ACFA s'appuie sur certaines structures existantes au sein d'institutions postsecondaires au Canada. Parmi les institutions fédérées, on trouve l'Université Laurentienne, l'Université de Hearst, l'Université Saint-Paul, l'Université des Premières Nations du Canada (un collège fédéré de l'Université de Regina) et les trois collèges universitaires fédérés de l'Université de Toronto (Université St. Michael's, Collège Trinity et l'Université Victoria).

L'ACFA est convaincue qu'un modèle fédéré demeure la meilleure approche pour le CSJ. L'ACFA espère pouvoir travailler aux côtés de l'Université pour développer un modèle qui répond aux besoins de la communauté francophone et de la communauté universitaire. Ainsi, l'ACFA reste ouverte à aux discussions avec l'Université sur la façon dont nous pourrions trouver des fonds pour opérer, maintenir, améliorer et étendre les programmes et l'infrastructure du CSJ afin de remplir les obligations de l'*Entente de 1976*.

⁹ Rapport intérimaire du ARWG, p.31

¹⁰ Rapport Nous, p. 34, en pièce jointe du Rapport intérimaire du ARWG.

¹¹ Présentation soumise à l'ARWG en octobre 2020, "Additional Academic Restructuring Scenarios", en ligne: <https://www.ualberta.ca/uofa-tomorrow/media-library/academic-restructuring-additional-scenarios.pdf>.

En conclusion, l'ACFA souhaiterait obtenir des éclaircissements sur les préoccupations exprimées dans la présente lettre. Comme l'ACFA continuera de consulter des intervenants, cela lui permettra de mieux guider la communauté francophone.

Nous attendons votre suivi avec impatience.

Nous vous prions d'agréer, madame Chisholm et monsieur Flanagan, l'expression de nos salutations distinguées,

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sheila Risbud', written in a cursive style.

Sheila Risbud

Copie: Dr. Pierre-Yves Mocquais, Doyen du Campus Saint-Jean